

Ce n'est pas parce que nous n'avons plus d'hôpital sur notre commune qu'il faut supprimer l'arrêt « Hôpital » !

Interpellation à la Municipalité d'Aigle concernant la suppression de l'arrêt "Hôpital" de la ligne AOMC

Je souhaite, par la présente interpellation, attirer l'attention de la Municipalité sur un sujet important concernant la mobilité sur notre commune. Il a été porté à ma connaissance que l'arrêt "Hôpital" sur la ligne AOMC (Aigle-Ollon-Monthey-Champéry) a été supprimé, et ce, sans préavis ni consultation des usagers et des habitants du quartier concerné.

La direction de l'AOMC a invoqué comme raison pour cette suppression le respect des horaires pour les correspondances, en précisant qu'il s'agissait d'un arrêt "à la demande". Cependant, il me semble que cette explication soulève plusieurs interrogations, d'autant plus qu'il existe dans la commune voisine des arrêts "à la demande", tels que les arrêts "Arnoux", "Villy" et "St-Triphon-Gare".

Or, la suppression de cet arrêt « Hôpital » survient dans un contexte où la commune d'Aigle connaît un développement significatif, notamment avec la construction du nouveau gymnase, qui, à terme, accueillera plus de 1000 élèves. Cette infrastructure, importante pour le quartier, impliquera une fréquentation accrue de la zone, et par conséquent, une demande renforcée en matière de transport public. En outre, ce quartier, abrite un nombre important de résidents.

Je voudrais donc poser plusieurs questions à la Municipalité :

- 1. Quelles démarches ont été entreprises par la Municipalité pour éviter la suppression de cet arrêt "Hôpital" ?**

Etait-il dans votre intention de maintenir cet arrêt, notamment en raison de la proximité du futur gymnase, mais aussi en raison de l'importante population de ce quartier ?

- 2. Quels arguments avez-vous avancés auprès de la direction de l'AOMC pour défendre cet arrêt, sachant qu'il est aménagé pour accueillir les personnes handicapées, et qu'il représente une facilité d'accès pour de nombreux habitants ?**

- 3. Comment réagissez-vous à l'argument de la direction de l'AOMC selon lequel l'arrêt "Hôpital" était un arrêt "à la demande", et comment expliquez-vous que des arrêts "à la demande" existent dans la commune voisine d'Ollon, comme à "Arnoux", "Villy", et « St-Triphon-Gare » ? Ne s'agit-il pas d'une forme d'inégalité entre les deux communes en matière d'accès aux transports publics ?**

Cette suppression est un recul en termes de mobilité pour une commune en pleine croissance, qui se doit de faciliter les déplacements pour ses habitants, en particulier ceux ayant des difficultés de mobilité. Nous comptons sur la Municipalité pour se montrer beaucoup plus proactive et défendre les intérêts de la population, en priant la direction de l'AOMC de bien vouloir rétablir cet arrêt.

Je vous remercie de votre attention et de la prise en compte de cette interpellation, et je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Aigle, le 06.03.2025

Au nom du groupe UDC

Patrice Badan